

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ORTHO-PROTHESISTE

Epreuve EP2 : Communication technique

Durée : 4h

Code : 500.331.06

Coefficient : 6

Cette épreuve comprend quatre parties et permet de vérifier l'aptitude du candidat

à réaliser une étude technologique (EP2-1)

à maîtriser les connaissances bio-médicales relevant de sa spécialité (EP2-2)

à réaliser une recherche graphique technique (EP2-3)

à réaliser une recherche graphique esthétique (EP2-4)

L'épreuve a pour support un dossier technique relatif à un appareillage

Documents remis au candidat :

- Un Sujet comprenant quatre parties repérées EP2-1, EP2-2, EP2-3, EP2-4

	Points
EP2-1 : Etude technologique	40
EP2-2 : Les connaissances bio-médicales	40
EP2-3 : La communication graphique technique	30
EP2-4 : La communication graphique esthétique	<u>10</u>
	120

L'ensemble du sujet est à rendre impérativement, même si les documents n'ont pas été complétés par le candidat.